



**3121 - Construction et restructuration  
des collèges publics**

**Convention de cofinancement pour la  
restructuration du restaurant scolaire  
du collège du Bastberg à BOUXWILLER**

**Rapport n° CP/2016/9**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la convention de cofinancement entre le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace pour la restructuration du restaurant scolaire du collège du Bastberg à Bouxwiller, utilisé par le collège et par le lycée Adrien Zeller.

Le restaurant scolaire du collège du Bastberg à Bouxwiller fait actuellement l'objet d'une opération de restructuration.

Même si les locaux de la restauration du collège sont dans l'ensemble en bon état d'usage, ils présentent toutefois d'importants problèmes de conception, pouvant faire l'objet de remarques de la Direction Départementale de la Protection de la Population.

Cette opération s'inscrit dans la continuité d'une mission de diagnostic établie en 2013, préconisant la restructuration globale de la zone technique et l'agrandissement de la zone restauration. Elle intègre aussi le besoin de répondre aux exigences réglementaires relatives à l'hygiène alimentaire et l'accessibilité.

Le restaurant accueille les collégiens ainsi que les élèves du lycée Adrien Zeller et du lycée privé Schattenmann, situés à Bouxwiller. Sa production journalière actuelle permet de produire 900 repas/jour en moyenne. Cela concerne 443 collégiens, 539 lycéens (pour le lycée Adrien Zeller), 135 lycéens (pour le lycée Schattenmann) et les commensaux. Les évolutions d'effectifs étant connues, les équipements et les espaces seront dimensionnés pour une production journalière de 1000 repas/jour.

Les objectifs de cette restructuration sont les suivants :

- le redimensionnement des locaux de travail ;
- le redimensionnement et le regroupement des espaces de stockages ;
- l'amélioration de l'organisation des espaces de cuisine : créer une plonge/batterie indépendante de la laverie, modifier la zone de dépose plateaux de la laverie, créer une zone de déconditionnement, repositionner la légumerie dans la chaîne de production ;
- le positionnement des locaux agents (vestiaires / sanitaires) dans le volume de la cuisine.

En parallèle, les espaces de restauration feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de leur réhabilitation et de leur extension :

- rafraîchissement des salles à manger existantes (sol / mur / plafond) ;
- extension de la salle de restauration au niveau du bâtiment logement.

Les repas seront toujours préparés sur le site.

Les salles à manger seront dimensionnées sur la base d'un taux de rotation de 2.65 par chaise (actuellement 3.53).

Le principe d'une distribution par 2 selfs distincts pour les lycéens et les collégiens sera maintenu.

Le débarrasage manuel mutualisé sera conservé. Une participation active des élèves et des usagers sera retenue dans l'organisation de la dépose.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin avec une participation financière du Conseil Régional d'Alsace.

L'estimation du coût des travaux s'élève à 1.250.000 € H.T. (valeur avril 2015) c'est à dire que le coût de l'opération est de 2 000 000 € TTC.

Les modalités de cofinancement de l'opération sont les suivantes :

- le Département du Bas-Rhin propriétaire des locaux assure la conduite d'opération,
- le Département du Bas-Rhin finance l'opération à hauteur de 925.834,00 euros hors taxes,
- la Région Alsace s'engage à verser une subvention de 740.833,00 euros hors taxes. A cet effet, elle a approuvé cette convention lors de sa séance du mois de novembre et transmis un exemplaire signé de son président.

Avant toute modification technique pouvant induire de façon notable un changement fonctionnel ou toute modification du coût de l'opération ou en cas de risque de dépassement du budget prévisionnel, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace discuteront d'un éventuel avenant à la présente convention.

Cet avenant pourra :

- modifier le niveau des prestations,
- réviser les financements consentis par les partenaires,
- faire évoluer le programme et/ou le calendrier de réalisation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *approuve la convention de cofinancement avec la Région Alsace, pour la restructuration du restaurant scolaire du collège du Bastberg à Bouxwiller ;*
- *approuve le coût de la participation du Département à l'investissement soit 925.834,00 euros hors taxes ;*
- *autorise son président à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 21/12/15

Le Président,



Frédéric BIERRY

